

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 6 AVRIL 2020 À 19 H 30 PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE.

Sont présents à cette visioconférence et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

La conseillère Annie Lévesque de même que les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente par visioconférence : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020-04-06-01 Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière puissent y participer par visioconférence.

2020-04-06-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

2020-04-06-03 Lecture et adoption du dernier procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 soit adopté.

2020-04-06-04 Liste des déboursés du mois de mars

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 80 557,⁰⁹ \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2020-04-06-05 Correspondance (dons)

Conseil régional de l'Environnement Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages que la Municipalité adhère à titre de membre de la CRÉGÎM pour l'année financière 2020-2021, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, pour un montant de 75 \$.

Corporation des Jeux des 50 ans et plus Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin qu'un don de 50 \$ soit versé à la Corporation des Jeux des 50 ans et plus GÎM en guise de soutien pour l'organisation d'activités pour les clubs de 50 ans et plus.

Croix-Rouge canadienne, division du Québec

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais qu'un don de 50 \$ soit versé à la Croix-Rouge canadienne, division du Québec, comme soutien à l'organisation.

Toutes ces propositions sont résolues à l'unanimité (des membres du Conseil).

2020-04-06-06 Suivi du maire concernant la situation du COVID-19

Monsieur le maire effectue un suivi sur les récents développements concernant la situation entourant le COVID-19.

2020-04-06-07 Protocole d'entente d'entraide intermunicipale

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon veut assurer la continuité des services municipaux durant la crise liée à la pandémie du COVID-19;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Siméon, Bonaventure, Saint-Elzéar et New Carlisle désirent établir un protocole d'entente d'entraide intermunicipale visant à couvrir les services administratifs, les travaux publics, incluant le service d'eau potable, ou tout autre service jugé nécessaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'autoriser monsieur le maire, Denis Gauthier, ainsi que madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le protocole d'entente d'entraide intermunicipale liant les municipalités de Saint-Siméon, Bonaventure, Saint-Elzéar et New Carlisle.

2020-04-06-08 Suspension temporaire du taux d'intérêt et pénalités

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que les intérêts et les pénalités normalement imposés lors des retards de paiement des taxes foncières pour l'année 2020 ne soient plus appliqués, et ce à compter du 1^{er} avril 2020. Cette décision sera en vigueur jusqu'au 1^{er} septembre 2020 et pourra être réévaluée par la suite.

2020-04-06-09 Avis de motion – Règlement numéro 479-20 Relatif à l'augmentation du fonds de roulement

Le conseiller Dial Lepage donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 479-20, relatif à l'augmentation du fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Siméon.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2020-04-06-10 Préparation des plans et devis et continuité de la demande d'autorisation au MELCC
Octroi du mandat**

ATTENDU le projet de remplacement du centre de Plein Air actuel et des démarches effectuées jusqu'à présent;

ATTENDU l'offre de services reçue le 5 août 2019 de la firme Activa Environnement pour la préparation d'une demande d'autorisation adressée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour l'établissement d'une installation de traitement des eaux usées visée à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

ATTENDU QUE ce mandat se décline en quatre étapes distinctes, soit (1) l'analyse de faisabilité et la définition du type de système requis, (2) la préparation des plans et devis, (3) la préparation de la demande d'autorisation et (4) la visite de terrain de l'ingénieur pendant les travaux;

ATTENDU la résolution numéro 2019-09-30-04 autorisant la firme Activa Environnement à procéder à l'analyse de faisabilité (1) ainsi qu'aux quatre premiers items de la préparation de la demande d'autorisation (3);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon procède à la préparation des plans et devis (3) ainsi qu'aux items 5 à 12 de la préparation de la demande d'autorisation (4) auquel on ajoute les frais administratifs associés de 7,5%, le tout représentant une somme se situant entre 9 160 \$ et 13 190 \$, taxes en sus.

**2020-04-06-11 Projet de construction d'un nouveau centre Plein Air
Désignation d'un signataire et autorisations**

ATTENDU le projet de remplacement du centre de Plein Air actuel et des démarches effectuées jusqu'à présent;

ATTENDU les résolutions numéros 2019-09-30-04 et 2020-04-06-10 mandatant la firme Activa Environnement pour la préparation d'une demande d'autorisation adressée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour l'établissement d'une installation de traitement des eaux usées visée à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon désigne madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de signataire de la Municipalité de Saint-Siméon pour toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon désigne madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de signataire de la Municipalité de Saint-Siméon pour tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon désigne Activa Environnement Inc. comme mandataire et de lui autoriser à présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) toute demande de certificat d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement pour l'implantation d'un nouveau système de traitement des eaux usées au centre Plein Air situé sur le lot 5 596 261 du cadastre du Québec;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon autorise monsieur Marc Thériault, ingénieur, à signer la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour l'implantation d'un nouveau système de traitement des eaux usées au centre de plein air situé sur le lot 5 596 261 du cadastre du Québec.

**2020-04-06-12 Amélioration de l'Internet du camping
Octroi du mandat**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Siméon désire améliorer la couverture et le signal Internet offert aux usagers du camping;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de Solution Infomédia visant le câblage et l'installation des points d'accès Internet, au montant de 1 950 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter l'offre déposée par Solution Infomédia visant le câblage et l'installation des points d'accès Internet, au montant de 1 950 \$, taxes en sus.

**2020-04-06-13 Entreposage et transbordement de ballast
Autorisation temporaire**

ATTENDU la demande reçue de Transport Poirier et Frères Inc. concernant la possibilité d'entreposer et de transborder du ballast (pierre utilisée autour des dormants de chemin de fer) de manière temporaire sur le lot 5 595 385;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 478-20, modifiant le règlement numéro 362-09-2 « règlement de zonage » de la municipalité de Saint-Siméon, n'autorise pas la classe d'usages numéro 26 (Entreposage extérieur) dans la zone concernée par cette demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que Transport Poirier et Frères Inc soit autorisé à utiliser le lot 5 595 385 comme site de transbordement de ballast ferroviaire pour la Société de chemin de fer de la Gaspésie, en lien avec le ministère des Transports du Québec, et ce, pour une période temporaire s'échelonnant de mai à juin.

2020-04-06-14 Autres sujets

Aucun autre point traité.

2020-04-06-15 Période de questions

La Municipalité n'a reçu aucune question avant la séance.

La séance se tenant à huis clos aucune personne n'est présente.

2020-04-06-16 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Richard Bourdages propose la levée de la séance, il est 19 h 50.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale